

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0082**TRAVAUX DE REHABILITATION DU PETANQUODROME
DE LA VILLE DE RIVE DE GIER
MODIFICATION DU MARCHÉ 23T0100 - LOT 1 - AVENANT 1**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2023_0094 du 21/11/2023 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de réhabilitation du pétanquodrome de la ville de Rive-de-Gier,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De signer un avenant n°1, pour le lot n°1 afin de réajuster à la baisse pour les travaux non exécutés et d'introduire des prestations supplémentaires, suivant le détail exposé ci-dessous :

Au cours des travaux, il a été décidé d'effectuer les modifications suivantes : Bilan plus-values et moins-values pour la réalisation du DGD (partie terrassement).

Plus-values :

- Ajout de matériaux en hérisson sous dallage : Suite à modification du système de fondation et d'essais à la plaque non conforme
- Raccordement bâtiment en réseau AEP (Ø25/32/40) repris sur les attentes ent. STALTP
- Modification réseau EP pour raison technique (unitaire) dans existant
- Complément gaine Ø90 Enedis pour raccordement WC public sous dallage
- Démolition d'un regard AEP trouvé sous emprise extension
- Reprise réseau gaz sur attente STALTP

Moins-values :

- Canalisation EU par rapport au marché (non exécuté)
- Linéaire gaine TELECOM Ø40 (bascule STALTP)
- Linéaire gaine ENEDIS (bascule STALTP)

- Regards (non exécuté)

Ainsi suivant devis n°24DEG349 du 03/12/2024 de l'entreprises DEGRUEL :

- Plus-values suivant marché : + 3 747,80 € HT,
- Travaux complémentaires : + 8 366,20 € HT,
- Moins-values suivant marché : - 2 187,50 € HT

Le montant de l'avenant n°1 est détaillé comme suit :

LOT 1 - Terrassement / Réseaux : Entreprise DEGRUEL - 2 Chemin de Bujarret - 42400 SAINT-CHAMOND

Montant du marché initial :

Montant HT :	16 659,00 €
TVA (20 %) :	3 331,80 €
Montant TTC :	19 990,80 €

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT :	9 926,50 €
TVA (20 %) :	1 985,30 €
Montant TTC :	11 911,80 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT :	26 585,50 €
TVA (20 %) :	5 317,10 €
Montant TTC :	31 902,60 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.